



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

2023/20



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 04 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mmes HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - BAECKER Sybille - DE CORO Jessica - MM NEVEU James – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mme PANAFIEU Blandine - MM ALTIER Jonathan — REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : M. FABRE Alain - Mme FOURES Josiane - GIBOULET ARNAUD Sophie – M. AUBIN Dimitri - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

PROCURATIONS :
M. FABRE à M. HIBSCHELE
Mme FOURES à Mme HURLIN
M. AUBIN à M. TIXADOR
Mme GIBOULET ARNAUD à Mme DE CORO
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT

Soit 19 votants

OBJET : Affectation du résultat 2023

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT la réunion de la Commission des Finances, qui s'est tenue le 15 Mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : D'adopter le tableau d'affectation et de reprise des résultats de l'exercice 2023 concernant le budget général de la commune, selon les modalités ci-dessous :

Résultat 2023	548 304.65
Résultat 2022	408 181.67
Résultat cumulé de la section de Fonctionnement	+ 956 486.32 €
Résultat cumulé de la section d'Investissement	+ 300 579.30 €

Affectation du résultat au compte 1068 excédent de fonctionnement pour + 556 486.32 €

Report du solde au compte 002 du budget primitif 2024 : + 400 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire, absent

L'adjoint délégué

Jean-Marc HIBSCHELE



Porte des Gorges du Gardon - Site classé